

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 26  
Absent : 1  
Pour : 26  
Contre :  
Abstentions :

N° 049/2016

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe  
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI /  
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /  
Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine  
RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI / Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Jean-Luc CAMBRA à Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI à  
Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Mélanie MORINI à  
Françoise DAMILANO / Taoufik FATFOUTA à Philippe JANIN / Jean-Yves LESSATINI  
à Marc LEROY / Martine DUNOYER DE SEGONZAC à Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

**OBJET : SPORT :**

**Demande d'un fonds de  
concours à la CCPP.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles : L.  
5214-16V (communauté de communes), L. 5215-26 (communauté urbaine) et L.  
5216-5 VI (communauté d'agglomération),

**Vu** les modifications par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004  
relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** l'article L. 1615-2 du CGCT qui prévoit l'éligibilité au FCTVA des fonds de  
concours versés pour les dépenses d'investissement effectuées sur le domaine  
public routier,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

**Considérant** l'avantage de l'implantation pour nos jeunes drapois,

Conformément aux textes en vigueur,

**Il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer toutes les  
démarches nécessaires afin d'obtenir l'attribution du fonds de concours de la  
CCPP pour la réalisation d'un plateau sportif d'un montant prévisionnel de  
220 000 euros HT, ce fonds de concours représentant 50% de la charge  
financière de la commune.

Compte-rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le :  
12/08 2016

et publication en mairie le :  
16/08/ 2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

